

## **RAPPORT N° 295 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 7 AOÛT 2021**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 31 juillet 7 août 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins six (6) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays et une (1) autre a été grièvement blessée.

Le rapport déplore également les cas de quatre (4) membres du parti politique CNL (Congrès national pour la liberté) qui ont été victimes d'arrestations arbitraires.

### **1. Atteintes au droit à la vie**

- Dans la nuit de samedi 31 juillet 2021 vers 20 heures, un homme connu sous le nom de Serges Nyandwi a été assassiné par balles à son domicile par des individus non identifiés au quartier de Bukirasazi en zone de Kinama de la commune de Ntakangwa, dans la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi). La victime est originaire de la colline de Karinzi en commune et province de Bubanza.

Selon des témoins, deux personnes sont survenues à bord d'une moto, ont discuté quelques instants avec Serges Nyandwi à la porte de sa maison avant de tirer sur lui deux balles et il est mort sur-le-champ.

- Dans l'après-midi de dimanche 1<sup>er</sup> août 2021, le corps sans vie d'un jeune motard connu sous le nom de Noël Nibigira été retrouvé près de l'École fondamentale située sur la colline de Mangoma, zone de Mugano, commune de Giteranyi, dans la province de Muyinga (nord-est du Burundi).

Selon des sources sur place, Noël Nibigira, originaire de la colline de Kobero dans la commune de Giteranyi de la même province, aurait été tué par des personnes non encore identifiées qui ont également emporté sa moto après le forfait.

- Dans la nuit de dimanche à lundi 2 août 2021, deux personnes (une mère et son enfant) ont été assassinées par des individus inconnus sur la colline de Mugendo-Ndengo de la zone de Nyagasasa, commune de Mugamba, dans la province de Bururi (sud du Burundi).

Selon des sources en provenance de la localité, Régine Niyonkuru, une enseignante à l'École fondamentale de Ruko dans la même commune et sa fille, Kessy Iteka, une élève en 8<sup>ème</sup> année à la même école, ont été tuées à coups d'une hache.

Les mêmes sources affirment qu'une tombe où la jeune fille a été enterrée à la hâte a été découverte à l'intérieur de l'enclos du domicile des défuntés dans la soirée de lundi vers 20 h 30 min.

- Dans la matinée de samedi 31 juillet 2021, le corps sans vie de Sylvane Nizonkiza, âgée d'environ 40 ans, a été découvert dans une plantation d'eucalyptus sur la colline de Nyamugari, zone de Muhweza, commune de Rutovu, dans la province de Bururi (sud du Burundi).

Selon des sources sur place, le corps de cette mère de trois enfants a été décapité la veille vers 18 heures par des gens non identifiés au moment où elle rentrait à son domicile, en provenance de la localité de Gakwende, commune de Gitanga, en province de Rutana (sud-est du Burundi) où elle avait participé à une réunion d'une association d'épargne et de crédit.

- Dans la nuit de mercredi 4 août 2021 vers 22 heures, des personnes non encore identifiées ont tué à coups de poignard Emmanuel Harerimana, un cultivateur âgé de 47 ans, sur la colline de Mubira de la commune et province de Muramvya (centre du Burundi) tandis qu'un autre jeune cultivateur connu sous le nom de Jules

Nkunzimana (26 ans), également poignardé au cours de la même attaque, a survécu à ses blessures.

Selon des sources sur place, l'identité des auteurs de ce double crime n'est pas encore connue et ses mobiles restent à élucider.

SOS-Torture Burundi déplore une persistance de la criminalité au Burundi et demande aux autorités policières et judiciaires de mener des investigations crédibles afin de mettre la main sur les criminels et les traduire en justice afin d'éradiquer ce phénomène criminel.

## **2. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires**

- Dans l'après-midi de dimanche 1<sup>er</sup> août 2021 vers 17 heures, sur la colline de Buyenzi, commune de Muhuta, dans la commune de Bujumbura (ouest du Burundi), Jean de Dieu Kabura, le responsable des jeunes sur la même colline au sein du parti politique CNL et un prénommé Jérémie, le conseiller communal issu du même parti, ont été arbitrairement arrêtés par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie) et sont détenus au cachot du commissariat communal de police à Muhuta.

Selon des témoins oculaires, ces Imbonerakure, n'ayant même pas la qualité juridique de procéder à des arrestations, ont accusé ces militants du CNL de collecter des contributions parmi les membres de leur parti et les ont remis à la police qui les a incarcérés au cachot de la même commune.

- Depuis lundi 2 août 2021, Ernest Mbazumutima et Népomucène Ndungutse, deux responsables du parti CNL en commune de Gitobe de la province de Kirundo (nord du Burundi) sont incarcérés, le premier au cachot de la police judiciaire de Kirundo et le second dans un endroit jusqu'ici inconnu.

Selon des sources sur place, ils ont été interpellés suite à la fuite d'un rapatrié prénommé Serges rentré récemment du Rwanda qui était faussement accusé, par le biais d'un tract glissé sous la porte du bureau de l'administrateur communal, de détention illégale d'armes à feu dont un fusil de type Kalachnikov et des grenades. Les mêmes sources précisent que ces responsables du CNL ont été accusés d'avoir facilité la fuite de Serges et que leur libération sera conditionnée par son arrestation.

SOS-Torture Burundi déplore l'intolérance politique et condamne les arrestations et détentions arbitraires politiquement motivées de toute personne accusée à tort ou à raison de ne pas soutenir le régime en place. Elle rappelle d'une part que les contributions financières ou de quelque autre nature sont légales et volontaires pour les militants des partis politiques et d'autre part que la personnalité de la responsabilité est un principe sacré en matière pénale qui doit être scrupuleusement appliqué en toutes circonstances.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l’objectif d’informer l’opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l’homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d’informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d’une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d’attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.